

<p><u>OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES :</u> Article R 232 – 12 du code du travail et ERP MS 45 à 51</p>	
<p><u>PUBLIC CONCERNE :</u> - Tous les personnels de l'établissement</p>	<p><u>PRE-REQUIS :</u> - Aucun</p>
<p><u>OBJECTIFS :</u> - Evacuer dans le calme et en moins de trois minutes en cas de danger grave et imminent, sans panique.</p>	
<p><u>CONTENU :</u> Elle est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Des consignes de sécurité + Des trois cas de danger nécessitant une évacuation impérative + Des fumées dont le principal constituant des gazs constituent 80 % des victimes + La panique : une conjugaison de trois facteurs 	<ul style="list-style-type: none"> + De l'organisation matérielle de l'évacuation + De la technique d'évacuation + D'exercices pratiques + D'un débriefing à la fin des exercices <p><i>Nous pouvons moduler certaines parties du programme, afin de l'adapter à vos besoins.</i></p>
<p><u>STRATEGIE PEDAGOGIQUE :</u> - Formation selon le programme du CNPP - 1 formateur spécialisé en incendie pour 15 candidats maximum</p>	
<p><u>MODALITES FORMATIONS :</u> Formation inter ou intra</p>	<p><u>NOMBRE STAGIAIRES :</u> - En intra maximum 9 personnes - En inter formation validée à partir de 5 personnes</p>
<p><u>SANCTION/DIPLOME :</u> Le participant est évalué sur des exercices pratiques Attestation de fin de stage Diplôme reconnu par l'état <i>Une attestation de présence peut être délivrée sur demande préalable.</i></p>	
<p><u>DUREE FORMATION :</u> 2 heures maximum</p>	<p><u>RECYCLAGE :</u></p>